



*Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site internet
de Payzac : www.payzac07.fr*

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 AVRIL 2025

Étaient présents :

COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, LEYRIS Françoise, FURIC Brigitte, EL BAZAZI Omar, PEILLEX Jean-François, GRANCIER Charlotte, MATHON Elodie, MOUTET Nathalie, GAIO Christine, ADAM Gilles, ROCHE Julien, AUBERT Julien,

ROGIER Olivier procuration à AUBERT Julien,
ESPERANDIEU Anne procuration à FURIC Brigitte
Secrétaire de séance : LEYRIS Françoise

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20.02.2025 :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Demande d'ajout de trois délibérations :

- Durée amortissement du Pumptrack, de la Caserne et du Stade de Lablachère
- Modification imputation comptable sur un bien mis en sécurité sur la commune
- Attribution Accord-cadre à bons de commande travaux de voirie.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : durée d'amortissement :

Le conseil municipal après avoir ouïe le maire décide :

- D'amortir les subventions versées inscrites aux comptes 204 à compter de l'année N+1,
- La prise en compte de la date de paiement du dernier mandat comme point de départ de l'amortissement des subventions d'équipement versées,
- La durée d'amortissement des subventions versées sera fixée ainsi :

Caserne de Lablachère : 30 ans

Pumptrack Lablachère : 3 ans

Stade de la Raze à Lablachère : 5 ans

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : ouverture d'une opération :

Le Maire expose la délibération adoptée le 04 juin 2024 N° 2024/014 pour la création de l'opération 118 ainsi que la délibération adoptée le 15 novembre 2024 N° 2024/024 pour la mise en sécurité d'un bien sur la commune. Suite à ces délibérations, il est nécessaire d'apporter des modifications sur l'imputation. Les écritures comptables spécifiques de cette dépense doivent apparaître en dépense et en recette hors opération sur les comptes 45411118 et 45412118.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : ATC à bons de commande travaux de voirie communale

Le Maire expose la procédure d'appel d'offre concernant les travaux de voirie communale. La commission se réunira le 22 avril 2025, afin d'attribuer le marché.

Le conseil autorise le maire ou un adjoint à signer la proposition de prix ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif budget principal 2024 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de François COULANGE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Françoise LEYRIS après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1^o) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
LIBELLE	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	124 108,90
Opérations de l'exercice	485 534,24
Totaux	485 534,24
Résultat de clôture	219 623,20

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	4 257,96
	278 190,87
	282 448,83
	6 419,31
	6419,31
	146 509,91
	14 136,91
	20 556,22
	20556,22
	199066,98

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

— Indiquer X si absence de restes à réaliser

Euros

Euros

Euros

au compte 1088 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	119 850,94
	857 078,06
	976 929,00
	213 203,89

3' Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du

bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

François COULANGE.

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus ;

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Objet : Compte de gestion :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Compte administratif :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : vote des taxes 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter les taux des taxes communales, suivant tableau ci-joint :

<i>Désignation des Taxes</i>	<i>Taux</i>
Foncière bâti	34.80 %
Foncière non bâti	55.43 %
Taxe d'Habitation	10.45 %

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote du budget primitif 2025 :

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses : 742 004.55 € - Fonctionnement Recettes : 742 004.55 €
Investissement Dépenses : 418 137.27 € - Investissement Recettes : 418 137.27 €

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire approuve le budget primitif 2025 de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter

Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Objet : Subventions aux associations :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de voter les subventions pour les associations. Les montants des subventions sont répartis ainsi :

Ecole de cirque l'Art d'en Faire	200 €	Ass. De le Chasse	320 €
Ass. Chien fou	3 500 €		
Ass. Reste	100 €	Uram	50 €
Ass. La corbeille aux tricots	100 €	Rock n Potes	50 €
CCAS	1 200 €	Eglises Romanes	100 €
Comité d'Animation	200 €	Banque alimentaire	250 €
AFC	200 €	Au gré des vents	300 €
Ecole de Musiques Vivantes	200 €		

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Objet : Subventions voyages scolaires et permis de conduire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'octroyer une subvention aux familles pour participer aux frais des voyages scolaires ainsi qu'une aide au permis de conduire.

L'aide pour les voyages scolaires sera de 35% du montant de la dépense après toutes contributions avec un plafond de 600 €. Ainsi, l'aide octroyée ne pourra excéder 35% de 600€ soit 210€ par enfant sur une année civile.

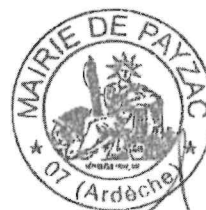
L'aide au permis sera de 300 € par jeune. En contrepartie, le jeune devra participer à une journée citoyenne organisée sur la commune durant l'année.

Questions diverses :

Différentes questions ont été abordées : Forum Fibre, 30 ans de la Communauté de Communes, visite de conformité de l'école, inauguration du Retable, chemins ruraux, manifestations diverses...

Fin de la réunion 23h00

Le Maire,
F. COULANGE



[Handwritten signature]